

Le Pr François Bourdillon, praticien hospitalier à la Pitié-Salpêtrière et membre de la chaire santé de Sciences Po a présenté les conclusions d'un séminaire de réflexion sur la santé des femmes lors d'un colloque organisé le 8 mars à Paris. Ces travaux ont été conduits par Sciences Po en partenariat avec la Mutuelle générale de l'Education nationale (MGEN), La Mutuelle des étudiants (LMDE), Médecins du monde et le Planning familial.

Pour François Bourdillon, le recours à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) s'apparente pour beaucoup de femmes à un véritable « parcours de la combattante, alors qu'elles sont souvent en situation de détresse ». L'accès à l'IVG est trop compliqué, avec de nombreux « défauts d'information et de signalétique ».

L'accent est mis sur le manque de disponibilité des structures d'IVG en fonction de la situation géographique où dans certaines régions telle l'Ile-de-France, il est extrêmement difficile d'obtenir un rendez-vous dans les cinq jours. Difficulté d'autant plus inquiétantes que les délais sont cruciaux en matière d'IVG, où la prise en charge doit légalement intervenir en France avant la fin de la douzième semaine de grossesse.

Nathalie Bajos, directrice de recherche à l'Inserm rapporte que « Beaucoup de Françaises font état de remarques de la part des médecins. Cet acte pose un problème à de nombreux professionnels de santé et ils le font sentir aux femmes. Tous ces paramètres contribuent à retarder la consultation. »

La chercheuse souligne également la focalisation au sujet de l'IVG sur les mineures qui, pour elle, est symptomatique d'une « panique morale des adultes qui ne maîtrisent pas la sexualité des jeunes », ce malgré le constat d'un nombre de grossesses chez les adolescentes en constante diminution depuis le début du siècle dernier.

Le nombre annuel d'IVG en France s'est stabilisé à 225 000. Une femme sur trois y aura recours dans sa vie. Pour Sophie Eyraud, médecin généraliste et coprésidente de l'Association nationale des centres d'interruption de grossesse et de contraception (ANCIC), l'IVG fait partie « du parcours de vie de la femme », au même titre que la contraception ou l'accouchement. « On veut réduire le nombre d'IVG, mais l'IVG n'est pas un problème, c'est une solution ! On ne peut pas réduire une solution. Tout l'enjeu est de réduire le nombre de grossesses non désirées. »

Il faut également se poser la question de méthodes de contraception qui soient adaptées aux conditions de vie des femmes. Selon une enquête de la Drees (direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques), sur les femmes ayant eu recours à l'IVG en 2007, deux avortements sur trois concernent une personne utilisant une méthode contraceptive. Les femmes mineures peuvent avoir accès gratuitement à la contraception mais le préservatif n'est pas remboursé. Et après 18 ans, qu'en est-il de la contraception des 20-24 ans, une tranche de population qui figure parmi les plus précaires ?

Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des femmes et porte-parole du gouvernement, venue clore la journée regrette que l'information concernant l'IVG sur Internet soit « trop orientée » ou défailante. Elle s'est engagée à lancer prochainement le site www.ivg.gouv.fr, afin d'aider les femmes à s'orienter. A suivre !